AR Prefecture

047-200068930-20231219-D2023_228_STE-AR Reçu le 20/12/2023



DECISION:

SERVICE ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

N°D2023-228-STE

<u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA 4ème ANNÉE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SÉCURISATION DES QUATRE DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE</u>

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité pour la Communauté de Communes de mettre aux normes et sécuriser ses déchetteries suite au rapport remis par la DREAL concernant la déchetterie de Montayral et suite à la réalisation des contrôles réglementaires initiaux;

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) qui a pour objectif le soutien à l'investissement des collectivités territoriales vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires et qu'elle est notamment destinée au soutien de projet de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

Vu la délibération n°2023B-41-FIN en date du 06 avril 2023 relative à l'actualisation de l'autorisation de programme concernant la mise aux normes te sécurisation des 4 déchetteries du territoire approuvant le l'échelonnement sur 2 ans de la dernière phase de travaux ;

Vu la décision n°D2021-51-STE en date du 22 mars 2021 relative à la demande de subvention pour la 1ère année de travaux :

Vu la décision n°D2021-230-STE en date 15 décembre 2021 relative à la demande de subvention pour la 2ème année de travaux :

Vu la décision n°D2022-218-STE en date du 15 décembre 2022 relative à la demande de subvention pour la 3ème année de travaux ;

Considérant que la Communauté de Communes a fait réaliser une étude par le bureau d'étude EODD permettant l'élaboration du diagnostic et du programme de travaux ;

Considérant que les travaux nécessaires à la mise aux normes et la sécurisation des quatre déchetteries seront réalisés sur 5 ans et que les travaux des déchetteries de Blanquefort sur Briolance et Tournon d'Agenais sont programmés sur 2 ans tel que :

AR Prefecture

047-200068930-20231219-D2023_228_STE-AR

Reçu le 20/12/2023

Echelonnement des travaux	Montayral	Penne d'Agenais	Blanquefort- sur-Briolance	Tournon d'Agenais	€HT
Année 1 - 2021	210 000,00 €				210 000,00 €
Année 2 - 2022	66 725,00 €	83 275,00 €			150 000,00 €
Année 3 - 2023		232 235,00 €			232 235,00 €
Année 4 - 2024			69 500,00 €	58 620,00 €	128 120,00 €
Année 5 - 2025			99 715,00 €	186 951,00 €	286 666,00 €
Total opération	276 725,00 €	315 510,00 €	169 215,00 €	245 571,00 €	1 007 021,00 €

Le Président de Fumel Vallée du Lot décide

1°) – De solliciter auprès de l'État, Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2024, d'un montant de 51 248 € ;

2°) - De valider le plan de financement proposé :

Dépenses année	2024	Recettes année 2024		
Montant des travaux HT	128 120 €	DSIL	51 248 €	
		Fumel Vallée du Lot	76 872 €	
Total dépenses	128 120 €	Total recettes	128 120 €	

- 3°) De signer tous documents afférents à cette demande ;
- 4°) De préciser que les dépenses seront prévues au Budget 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 19 décembre 2023

Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 décembre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 20 décembre 2023